

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf
Le quatre février
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire
Date de convocation du conseil municipal : 28 janvier 2019

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 25 Votants : 27

PRESENTS : Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- M. LE HUR Jérôme- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme- M. TATTEVIN Frédéric.

ABSENTS EXCUSES : M. BOUSSEAU Yannick- Mme PERRAUD Chantal

POUVOIRS : M. BOUSSEAU Yannick à Mme GRUEL Nathalie- Mme PERRAUD Chantal à Mme DENIGOT Béatrice

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme (élu à l'unanimité)

Délibération n°2019D6 : Aménagement de la place Saint Pierre- Attribution des marchés

Une consultation a été lancée pour les travaux d'aménagement de la place Saint Pierre au bourg de NIVILLAC du 27 novembre 2018 au 18 janvier 2019.

19 entreprises ont retiré le dossier de consultation et la commune a réceptionné 7 plis (dont 1 en doublon) concernant les deux lots suivants :

Lot 1 : Terrassements- voirie- réseaux. – Estimation : 314 870 H.T. (377 844,00 € T.T.C.)

Lot 2 : Espaces verts- maçonnerie et mobilier : Estimation : 81 185 € H.T. (97 422 € T.T.C.)

L'ouverture des plis a donné les résultats suivants ;

Lot 1 : CHARIER TP/ID VERDE : 308 791,89 € H.T. (370 550,27 € T.T.C.)

EUROVIA : 339 869,70 € H.T. (407 843,64 € T.T.C.)

COLAS : 333 140,50 € H.T. (399 768,60 € T.T.C.)

LEMÉE : 324 256,20 € H.T. (389 107,44 € T.T.C.)

Lot 2 : ATLANTIC Paysages : 80 992,00 H.T. (97 190,40 €)

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ID VERDE : 79 846,68 € H.T. (95 816,02 € T.T.C.)

Après ouverture des plis le lundi 21 janvier 2019 et analyse des offres le jeudi 31 janvier 2019, la commission d'ouverture des plis propose de retenir les deux entreprises les moins-disantes suivantes :

- **Lot 1 : CHARIER TP/ID VERDE : 308 791,89 € H.T. (370 550,27 € T.T.C.)**
- **Lot 2 : ID VERDE : 79 846,68 € H.T. (95 816,02 € T.T.C.)**

Après avoir précisé que les travaux étaient estimés à 404 488 € H.T., Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur l'attribution des marchés.

Le conseil municipal, après délibération,

Vu les résultats de la consultation d'entreprises et la proposition de la commission d'ouverture des plis,

- **Décide, par 22 voix « Pour » et 5 voix « Contre », d'attribuer le lot 1 à l'entreprise CHARIER TP/ID VERDE pour un montant de 308 791,89 € H.T. (370 550,27 € T.T.C.)**
- **Décide d'attribuer le lot 2 à l'entreprise ID VERDE pour un montant de 79 846,68 € H.T. (95 816,02 T.T.C.)**
- **Autorise le Maire à signer les marchés.**

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Alain GUIHARD**



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.